



DICRIM EDITION 2015

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS

SALIES DU SALAT



Inondation



Mouvement
de
terrain



Sismicité



Transport
de
matière dangereuse



Phénomène
météorologie



Feu
de
forêt

édito

«PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR»

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Salies du Salat est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Une information préventive et une sensibilisation des populations sur les précautions à prendrez dans de tels cas permettent de limiter le nombre de victimes et les dégâts matériels. Bien informé, chacun doit respecter les règles, les consignes, les informations météorologiques, les signaux d'alerte, tous les éléments diffusés par la préfecture, la gendarmerie et la mairie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire

Qu'est ce qu'un risque majeur?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- ✓ les risques naturels : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- ✓ les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- ✓ les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ✓ une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- ✓ une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

cadre législatif

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

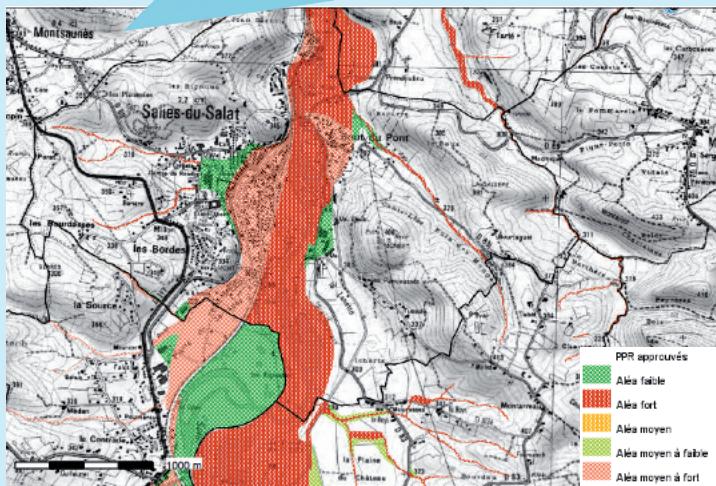
Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Le Risque INONDATION



«Le Goutas»
«L'Argelé»
«Le Millon»
«La Gallèpe»
«Le Lavin»
«L'Alguenet»

Inondations et crues torrentielles de la rivière « Salat » et de ses différents affluents présents sur la commune :



AVANT

- Entretien des berges du Salat et surveillance renforcée en cas de montée des eaux
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR)
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires
- Elaborent un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
- Information des gestionnaires des Etablissements recevant du public (ERP) situés sur la commune
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) en cours
- Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 05-61-90-53-26.

Le Risque INONDATION



ALERTE

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, le Salat et ses affluents débordant rapidement, vous serez informé de l'évolution de la situation par le Centre de Secours et l'équipe municipale (Sirène, kit sonalerte, téléphone, porte à porte...).

PENDANT



- Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage, attendez les secours et signalez vous
- Ecoutez la radio : France Inter (87.9) ; 100/100 FM (97.0) Sud radio (102.0)



- Coupez l'électricité et le gaz
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger

APRES



- Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffez dès que possible

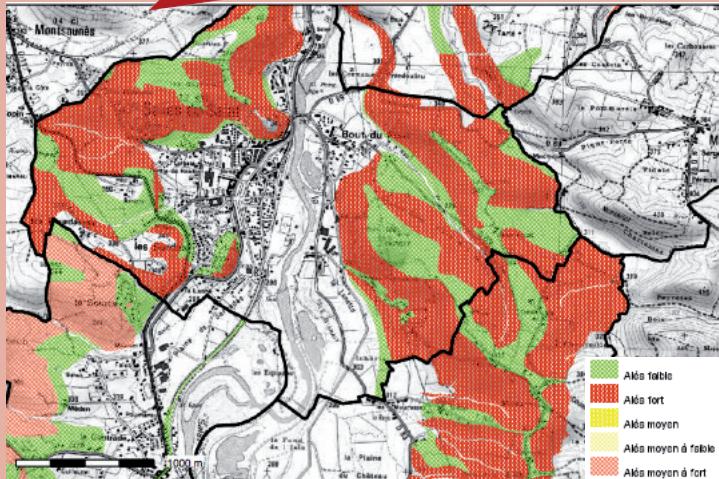
Le Risque MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Salies du Salat est concernée par deux types de mouvements de terrain :



Les chutes de blocs rocheux :

- ⇒ zone en dessous du château féodal
- ⇒ la carrière située avenue de Saint-Gaudens



AVANT

Les glissements de terrains :

⇒ L'ensemble de la zone gypseuse qui se situe près du centre de Salies du Salat. On y observe, par ailleurs, des mouvements très profonds comme vers Parrat.

⇒ Le talus qui limite la plaine du Salat et les coteaux entre le Bout du Pont et la limite de la commune au sud.

⇒ Le secteur de Bourjaquet, là encore à cause de la présence de Gypse.

Mise en place de panneaux d'information et de balisage dans la zone à risque du château et de la carrière

- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR)
- Sensibilisation des gestionnaires des ERP, des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
- Élaboration du P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde)
- Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 05-61-90-53-26

Le Risque MOUVEMENT DE TERRAIN



ALERTE

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, très localisés en ce qui concerne la chute de blocs rocheux mais relativement diffus pour le risque de glissement de terrain. Ils ne favorisent donc pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Pendant



- Evacuez au plus vite latéralement les lieux où évacuez les bâtiments
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Après



- Evaluatez les dégâts
- Informez les autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

- **A l'intérieur** : Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas
- **A l'extérieur** : Eloignez-vous de la zone dangereuse

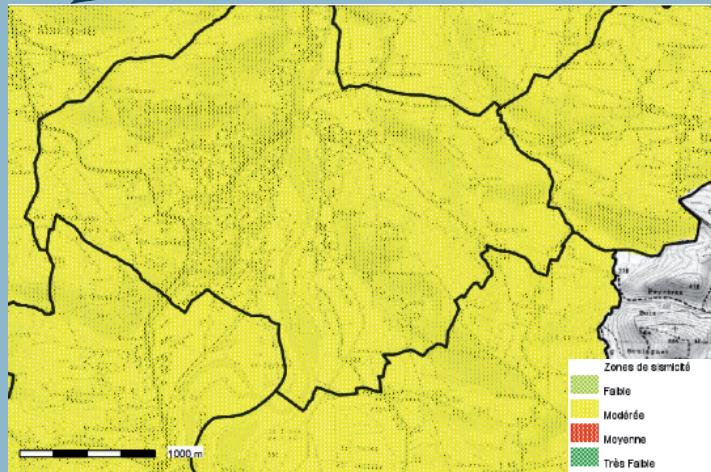
Le Risque SISMICITE



Le risque sismique en Haute-Garonne est lié à la présence du massif pyrénéen dans le sud du département et aux mouvements tectoniques qui le caractérisent. L'activité sismique est importante et assez homogène le long de la faille nord-pyrénéenne, déplaçant l'Espagne vers l'Est, suivi par un déplacement vers le nord de cette dernière.

Elle est surtout concentrée dans certaines zones (département des Pyrénées-Atlantique et des Haute-Pyrénées) où se situent en général, les foyers des tremblements de terre qui peuvent intéresser la Haute-Garonne.

La commune de Salies du Salat est concernée par le risque sismique de catégorie 3 «modérée» :



AVANT

- Construction parasismique des nouveaux bâtiments communaux
- Prise en compte du risque séisme dans le PPR
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent un PPMS
- Elaboration du P.C.S

- ▶ Avant tout projet de construction ou d'acquisition
Renseignez-vous à la mairie - Tel : 05-61-90-53-26

Le Risque SISMICITE



ALERTE



- Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixez les appareils et meubles lourds
- Repérez un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri dans la commune

PENDANT



- A l'intérieur : ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans un angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- A l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). A défaut, abritez-vous sous un porche
- En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions, fils électriques et arbres. Attendez la fin de la secousse avant de descendre

APRES



- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible, les autorités
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les services compétents s'en chargent

Le Risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



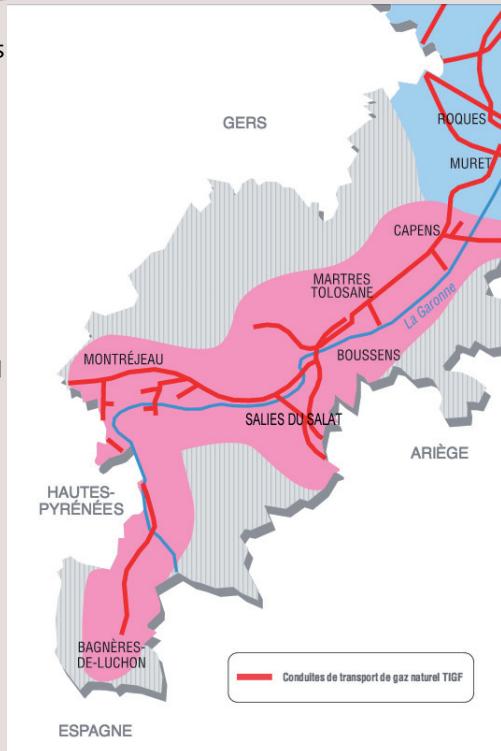
SITUATION

La commune de Salies du Salat est concernée essentiellement par un transport de matières dangereuses qui peuvent transiter :

- ⇒ Par canalisation de transport de gaz naturel
- ⇒ Branchement DN 050 GrDF Salies du Salat
- ⇒ Canalisation DN 100 Boussens usine-Castagnède

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

AVANT



- Surveillance régulière du gazoduc et servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone concernée de la commune)
- Identification et signalisation des produits transportés
- Plan de secours spécialisé TMD réalisé par le préfet
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements élaborent un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

Le Risque TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES



PENDANT



Si vous êtes témoin d'un accident TMD

Donnez l'alerte (Pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact et si possible le code de danger

- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie,
- Ne devenez pas un victime en touchant le produit et/ou en vous approchant,
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Et consignes 1 et 3 (si possible)

PENDANT

Si l'alerte a été donnée



1 – Mettez vous à l'abri

- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
- fermez les portes et les fenêtres arrêtez les ventilations

Ou Eloignez-vous Mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule

2 – Écoutez la radio

France inter (105.4 FM)

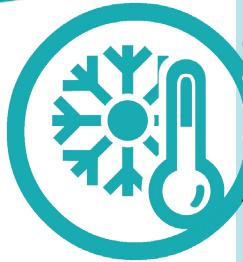
France bleu (90.5 FM)



3 – Dans tous les cas

- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte

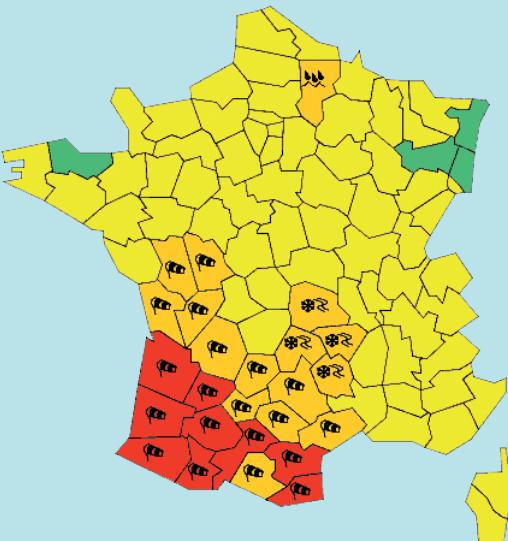
Le Risque PHENOMENE METEOROLOGIQUE



SUIVEZ L'EVOLUTION METEO :

- ⇒ Médias (radios, télévision)
- ⇒ Site www.meteo.fr
- ⇒ Serveur téléphonique de Météo France au 08.92.68.02.15

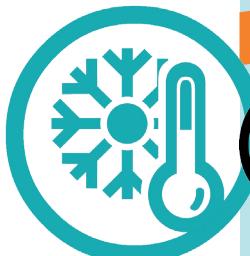
Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans la région du Comminges, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.



- Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Pas de vigilance particulière.

Le Risque PHENOMENE METEOROLOGIQUE

PENDANT Les bons réflexes faces aux risques



FORTES PRECIPITATIONS

- Limitez vos déplacements.
- Respectez les déviations mises en places.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Surveillez la montée des eaux.

ORAGES

- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les sorties en forêts et en montagnes.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.

- Évitez les déplacements.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

VENTS VIOLENTS

- Limitez vos déplacements.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Évitez les déplacements.

- Écoutez vos stations de radios locales.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

NEIGE/VERGLAS

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

- Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Renseignez-vous auprès du CRICR.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

GRAND FROID

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

Le Risque FEU DE FORÊT



Deux types de facteurs conditionnent le déclenchement des incendies de forêt :

- ⇒ Les facteurs naturels
- ⇒ Les facteurs anthropiques jouent un rôle prépondérant : ils sont à l'origine de 70 à 80% des déclenchement des incendies.

LE RISQUE À SALIES DU SALAT :

Pour la commune, les incendies de forêts sont cités comme facteurs aggravants des phénomènes de crue (déficit de stockage d'eau et ruissellement plus intense) de chutes de blocs (éclatement de la roche sous l'effet de la chaleur).

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

On distingue trois types de feux qui dépendent des caractéristiques de la végétation et des conditions climatiques :
les feux de sol
les feux de surface
les feux de cimes

GESTION DU RISQUE

Face au risque de feu de forêt, l'État et les collectivités ont un rôle de prévention qui se traduit notamment par une maîtrise de l'urbanisation (au travers de leur document d'urbanisme : POS, PLU,...), une politique d'entretien et de gestion des espaces forestiers, principalement aux interfaces habitat/forêt, ainsi que par des actions préventives.

Les propriétaires ont également un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre tous les moyens existants afin de prévenir les incendies sur les terrains privés.

Le Risque FEU DE FORÊT



AVANT

Les bons réflexes faces aux risques

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu:

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
- Respirer à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture:

- Ne pas sortir.
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Votre habitation est exposée au feu:

- ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

APRES

- Éteindre les feux résiduels.

Pour en savoir plus : cartes, informations pratiques et documents officiels

- > Prochainement site de la Ville de Salies du Salat
- > Site internet de la Préfecture de Haute Garonne :
<http://www.haute-garonne.gouv.fr>
- > Site internet de Météo France :
<http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs :
<http://www.prim.net>
- > Portail de la sismicité de la France :
<http://www.sisfrance.net>

Contacts utiles

Mairie de Salies du Salat : 05 61 90 53 26

Préfecture de Haute-Garonne : 05 34 45 34 45

Pompiers : 18 ou 112 (à partir d'un portable)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Météo France : 05 61 07 90 90

VILLE DE SALIES DU SALAT

35 boulevard Jean Jaurès

31260 SALIES DU SALAT

Tél. : 05 61 90 53 26

